



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

Objet : **Préavis n°61/2025**
concernant la modification des Statuts de l'Association Intercommunale du
SDIS Nyon-Dôle

Date séance : 6 février 2025

Présents : , Marie Patrik, Patrizia Webb et Pierre-Alain Zufferey

Absents : Catherine Fankhauser et Séverine Vanderschueren

La commission a examiné le préavis présenté par la Municipalité et a rencontré les représentants de la Municipalité, entendu les explications données et les réponses à ses questions au sujet de ce préavis.

Ce projet de révision a pour but de valider les modifications des statuts de l'association intercommunale, modifications qui ont été entraînées par la modification de la Loi sur les Communes.

Ces modifications ont déjà été validées le 24 septembre 2024 par le Conseil Intercommunal. Les Conseils communaux n'ont pas compétence pour proposer des modifications, mais uniquement de les accepter ou de les refuser. Les refuser entraînerait la sortie de Genolier du SDIS.

Ces adaptations sont avant tout réglementaires et n'apportent pas de changement de fond.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil Communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Catherine Fankhauser

Marie Patrik

Séverine Vanderschueren

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey
rapporteur